



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

*Service du pilotage et de l'évolution des services
Sous-direction de l'innovation pédagogique et
collaborative (IPEC)*

Nos réf.: FàP-2020-03

Affaire suivie par : Hélène Syndique

Tél.: 01 40 81 96 32

Email: helene.syndique@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Consultation concernant l'appui à la conception et la facilitation de sessions collaboratives

Questions / réponses sur la consultation

1) Cette consultation n'a pas été publiée sur la plateforme des marchés publics de l'Etat (PLACE). Faut-il en déduire que l'enveloppe financière à ne pas dépasser est le seuil de 40 000 € HT ?

Réponse : Oui l'estimation de la prestation se situe au dessous du seuil de 40 000 € HT, la publicité a été réalisée sur le site internet (Ifore) et non sur PLACE comme le code de la commande publique l'autorise

2) L'enveloppe financière envisagée est pour 2 ou 3 sessions ?

Réponse : cf. article I-5 du document de la consultation : « Les prestations donneront lieu à un contrat à bons de commande défini avec un montant maximum en quantité de 3 ateliers / sessions et un montant minimum en quantité de 2 ateliers / sessions ». En conséquence les 3 ateliers peuvent être réalisés dans l'enveloppe financière.

3) Pouvez-vous donner plus de précisions sur vos attentes et vos besoins dans le document de communication ?

Réponse : Nous avons actuellement deux cas d'accompagnement de projets pour lesquels le porteur souhaitait élaborer un livrable communiquant autour du projet et/ou de la session. Deux exemples pour illustrer : nous accompagnons actuellement la direction générale des infrastructures de transport sur une démarche d'écoresponsabilité interne, nous avons embarqué dans le projet le service qui chez nous s'occupe de la mise en oeuvre de la démarche "services publics écoresponsables" qui considère que l'approche 360° menée par cette DG sur ce sujet est exemplaire et qu'il serait intéressant de la valoriser auprès des autres DG pour les encourager à se lancer. Aussi, à l'issue de l'atelier collaboratif qu'il y aura en septembre sur ce sujet, nous allons produire un doc de com qui pourra être envoyé aux autres DG. Autre exemple : nous accompagnons actuellement la direction de la logistique sur la refonte de l'espace documentaire du ministère. Ce projet mérite une com "tous agents" car nous souhaiterions organiser des expérimentations d'usages dans l'espace à l'automne (si le contexte sanitaire nous le per-

met) ou chaque agent pourrait être testeur. Nous devons donc élaborer un document de com à l'issue du prochain atelier qui définira comment s'y prendre pour cette phase d'expérimentation d'usages (c'est le projet évoqué dans le cahier des charges de la consultation).

4) Comment devons-nous présenter les propositions de prix selon le mode d'organisation choisi entre le présentiel et le distanciel ?

Réponse : La présentation des prix est libre tout en respectant la décomposition du prix global et forfaitaire demandée à l'article II-1-c. Les propositions de prix peuvent être différenciées entre le mode distanciel et le mode présentiel. Le contrat qui sera signé avec le candidat retenu détaillera les différentes modalités de la décomposition du prix global et forfaitaire